

modifiant le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS

PR.....: 5	VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
PC.....: 5	VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du
SGG.....: 5	Gouvernement ;
AND.....: 2	VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services
S.....: 2	rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
Ministères.....: 9	butions des membres du Gouvernement ;
M J L.....: 5	APRES avis de la Cour Suprême ;
MPAEP.....: 5	Le Conseil des Ministres entendu,
Trésor.....: 2	
J O R D.....: 1	

SECRET

Article 1er. - Les dispositions de l'article 6 du Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 susvisé sont modifiées comme suit :

".....

" Le Ministère de la Justice et de la Législation comprend :

" 1°/- La Direction de l'Administration Générale de la Justice

" 2°/- La Direction des Affaires Civiles et Pénales

" 3°/- La Direction des Etudes et de la Codification

Le reste sans changement.

Article 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 3 MARS 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,

A. ADANDE

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN